

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
NOUVELLES - (N° 2454)

N° CL43

AMENDEMENT

présenté par
M. Raux, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff, Mme Regol et M. Duplessy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
